



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF

Question écrite n° 122630

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur les bénéfices d'EDF. Les bénéfices, + 47 % en 2005, ont été obtenus grâce aux consommateurs. Or ces dividendes vont être versés aux actionnaires, 80 % pour l'État et le reste pour les salariés d'EDF. Dès lors, ne serait-il pas possible de baisser le prix de l'électricité et de supprimer les taxes que chaque consommateur retrouve sur sa facture EDF ? Il le prie de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122630

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4035